

M<sup>r</sup> Horace Vernet directeur de l'Académie de France voit. à P<sup>re</sup>. Sullien

1832				
Janvier	23	Reliq & change maritime payé au capitaine Gagan pour un buste en marbre de P <sup>re</sup> . directeur M <sup>r</sup> Giliou renvoyé à l'Académie par le ministre de l'Intérieur	11	91/2
février	1 <sup>er</sup>	fraix de Douane au dit buste		97.
"	"	ma Commission de réception, de douanement 1810		60
"	18	Reliq & Chapeau à une Croix contenant des fragments d'architecture venant de Naples pour l'Ecole de Rome	"	"
"	21	Droit & fraix de douane à la dite Croix selon le détail ci-dessous		8 45
				9 95/2

Je soussigné déclare avoir reçu de Monsieur Horace Vernet le solde de son compte desult en Euro Trente et six & quatrevingt neuf roman  
Rome le 31 Decembre 1832 Dupplicata pour un seul effet

S<sup>r</sup> Sullien

N<sup>o</sup> 80

Détail des fraix de Douane à la Croix venant de Naples et pesant N<sup>o</sup> 400 nettes = Droits D 8

Demi pour cent	"	04
Déclaratif	"	05/2
Cent à l'Académie	"	50
Douane	"	50
Postes & Bolletta	"	36
Commission	"	60
		299